

ASSEMBLEE NATIONALE16 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 284

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 11 A

Dans l'alinéa 17 de cet article, après le mot :

« appartenant »,

insérer le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.